



Listen to this article

Dieu n'a pas fait d'alliance avec les êtres dépourvus d'intelligence; il n'a fait aucune promesse pour les animaux, bien qu'il ait pourvu à tous leurs besoins. Nous pouvons comprendre qu'il a une alliance ou accord avec toute sa création *intelligente*, ayant pour but d'accorder la vie à toutes les créatures intelligentes, tant qu'elles voudront faire sa volonté. A cause de la violation de cet arrangement, les anges déchus furent rejetés pour le jugement du grand jour, enchaînés éternellement par les ténèbres (Jude 6) et recevront leur punition finale. Lorsqu'Adam et Eve désobéirent, ils violèrent cette alliance et furent sous la sentence de mort. Eux, comme Adam, ont transgressé l'alliance; là, ils ont agi perfidement envers moi. — Osée 6 : 7. D.

A cause de la transgression d'Adam, les humains ne sont en communion avec Dieu en aucun sens. Au contraire, ils sont étrangers. (Eph. 2:11-13.) A un *certain degré*, Dieu ramena Abraham dans l'alliance, mais pas complètement. Il fit certaines promesses à la nation d'Israël sous forme de l'alliance de la loi ayant ce but quiconque accomplirait cette alliance démontrerait par là sa dignité de recevoir la bénédiction de Dieu promise à Abraham, c'est-à-dire que, par lui, toutes les familles de la terre seraient bénies. — Gen. 12 : 3.

L'alliance de la loi fut donnée à la nation juive : Moïse en fut le médiateur, car il était impossible de traiter alliance directement avec Israël. Les Juifs ne furent pas à même d'observer cette alliance à cause des faiblesses héréditaires de la chair, toutefois, elle leur apporta une mesure de bénédiction comme Saint Paul le montre. (Rom. 7 : 7.) Bien qu'elle les élevât au-dessus de la dégradation dans laquelle les nations étaient tombées, elle ne leur apporta pas cependant la bénédiction après laquelle ils aspiraient. Elle n'enleva pas la peine de mort, elle ne leur donna pas la vie.

Dans la claire lumière qui luit maintenant pour le peuple de Dieu, nous voyons que l'alliance de la loi n'était qu'un type d'une meilleure alliance qui sera faite avec Israël après que l'Eglise de Christ sera glorifiée; nous voyons que Moïse lui-même n'était qu'un type d'un meilleur Médiateur, que les sacrifices de la loi n'étaient que des types des meilleurs

sacrifices" mentionnés en Hébr. 9: 23 et que leur sacrificature était un type de la sacrificature royale de l'âge de l'Évangile. — Hébr. 7 : 27.

Dans les Écritures, les mots *alliance* et *promesse* sont synonymes. Les enfants d'Israël furent sous l'alliance abrahamique longtemps avant leur entrée dans l'alliance de la loi; ils sont encore sous ces alliances. Saint Paul dit: « *Dieu n'a point rejeté son peuple qu'il a connu d'avance.* (Rom. 11: 2.) Il ajoute qu'après que l'Église élue aura été rassemblée d'entre les nations, les faveurs de Dieu retourneront à Israël; car ils sont toujours aimés à *cause de leurs pères.* Les pères d'Israël sont les patriarches : Abraham, Noé et Jacob. Les Juifs sont par conséquent sous l'alliance abrahamique. — Rom. 11:25-28.

RÉELLE ALLIANCE D'ISRAËL

Une alliance réelle est une alliance qui est en vigueur; elle est non seulement suggérée ou proposée mais faite. Lorsque les Israélites approchaient du Mont Sinaï, Dieu se proposa de faire une alliance avec eux; elle fut conclue par Moïse qui en fut le médiateur. Le travail de médiation était double; la première partie fut représentée par l'aspersion de la loi, signifiant satisfaction de la justice: la seconde partie fut représentée par l'aspersion du peuple signifiant la permission qu'avait le peuple de s'approcher de Dieu. Cette alliance fut alors tout à fait complète, et elle a toujours été en vigueur depuis lors. Ex. 24 : 3-8.

Dieu fit avec les Israélites une alliance qui devait durer des siècles. Cependant, elle n'était faite que pour une année à la fois. Pendant l'année, le peuple était en harmonie avec Dieu mais à la fin de ce temps, l'annulation des péchés cessait, car le sang des taureaux et des boucs ne peut ôter le péché. Cette organisation entière n'était qu'un type. A la fin de cette première année, le jour d'expiation fut inauguré et des sacrifices furent faits pour une autre année. Le fait que les sacrifices du jour d'expiation furent répétés d'année en année, montre qu'ils n'étaient efficaces que pour une année à la fois et ainsi n'ôtaient jamais réellement les péchés. — Hébr. 10 :1-4.

Après le jour d'expiation, le peuple faisait différents genres d'offrandes. Quelques-unes semblent typifier la présentation personnelle de l'adorateur à Dieu, montrant ainsi qu'il désirait faire la volonté de Jéhovah. D'autres étaient des offrandes pour les péchés, montrant que l'adorateur avait péché plus ou moins volontairement et qu'il le comprenait. Les exigences de l'alliance de la loi sont si rigides, qu'il n'y eut qu'un Juif, le Seigneur Jésus-

Christ qui fut à même de les remplir. Il put le faire parce qu'il était parfait; la loi est la mesure que peut remplir un homme parfait.

Le fait que Moïse dit : Il publia son alliance, qu'il vous commanda d'observer, les dix commandements (Deut. 4 : 13) démontre que les Israélites étaient en communion avec Dieu par Moïse, le médiateur de leur

26 Avril 1913

alliance. Le Juif est donc lié par la loi tant qu'il vit. (Rom. 7 :1). L'alliance de la loi n'est pas destinée à être un arrangement éternel pour le Juif; les seuls qui ont été capables de s'y soustraire, sont ceux qui sont entrés en Christ; les autres, ne peuvent pas s'en libérer eux-mêmes. Les jours approchent où l'Eternel Dieu fera une nouvelle alliance avec eux par un nouveau médiateur, le Christ, qui les aidera à observer la loi d'une manière satisfaisante et à être ainsi délivrés des mauvais traits de leur alliance.

A la clôture de la captivité de Babylone, le prophète Daniel demanda à l'Eternel une explication des prophéties se rapportant à son peuple. La réponse à cette prière est donnée en détail *Soixante et dix semaines ont été fixées sur ton peuple et sur la ville sainte, pour faire cesser les transgressions et mettre fin aux péchés, pour expier l'iniquité et amener la justice éternelle, pour sceller la vision et la prophétie et pour oindre le Saint des saints.* " — Dan. 9: 24-27.

Pour un éclaircissement de cette prophétie, le lecteur est renvoyé au chapitre III du deuxième volume des *Etudes des Ecritures*. Toutes ces choses devaient être faites dans ces soixante-dix semaines. De cette période nous trouvons que la soixante-dixième semaine fut la plus critique, car ce fut la semaine durant laquelle le Messie devait confirmer l'alliance. Dans notre chapitre III nous montrons que cette semaine commença en octobre 29 ap. J.-C.) et se termina en octobre 36 — dès le commencement du ministère de notre Seigneur jusqu'à la conversion de Corneille, le premier gentil qui reçut le Saint-Esprit.

L'ALLIANCE CONFIRMÉE POUR UNE SEMAINE

Pendant cette période de sept ans, Dieu accorda une faveur spéciale aux Juifs. Au commencement de cette semaine d'années, notre Seigneur qui était alors âgé de trente ans,

se présenta à Dieu en sacrifice. Cette présentation fut le premier trait de l'œuvre du jour d'expiation antitypique, et correspondit au sacrifice du taureau dans le type. Notre Seigneur commença les sacrifices anti-typiques comme Saint Paul dit: Alors Il dit: *Voici je viens pour faire, ô Dieu, ta volonté; il abolit ainsi la première chose, pour établir la seconde.* (Héb. 10 : 9). Notre Seigneur commença à enlever le type et à établir l'anti-type. Il était nécessaire, non seulement de commencer l'œuvre avec le taureau antitypique, mais de la compléter et de prendre sa place comme le Moïse antitypique, pour ainsi dire; ceci, il ne l'accomplit qu'après sa mort sur la croix.

Plusieurs autres traits de l'œuvre de ce jour d'expiation antitypique ne sont pas encore complétés. Pour le souverain sacrificateur, une partie de l'expiation, était d'offrir le bouc de l'Eternel, de porter son sang dans le Très-Saint et de l'y répandre. C'était aussi pour lui une partie de l'œuvre du jour d'expiation, de sortir et de mettre les péchés du peuple sur le bouc émissaire, et bénir le peuple en était encore une autre partie. Pendant son ministère, notre Seigneur accomplit différents détails des types. Au Calvaire, son oeuvre du sacrifice de lui-même fut achevée et l'acceptation divine de ce sacrifice fut manifestée. Les paroles du prophète qu'au milieu de la semaine le Messie ferait cesser le sacrifice et l'oblation, signifient que notre Seigneur y terminerait (l'efficacité de) l'œuvre typique pour Israël en tant que peuple, elles signifient qu'Israël fut rejeté de la faveur divine au temps où il crucifia le Sauveur. Quelques jours avant sa mort, notre Seigneur avait dit : « *Voici, votre maison vous est laissée déserte.* (Matth. 23 : 38.) Ce rejet semble avoir été symbolisé par le voile du temple qui se déchira en deux depuis le *haut* jusqu'en *bas*, ce qui est une indication d'un renversement plutôt que d'une ouverture.

Ce rejet de la nation juive n'indique pas la fin de son alliance de la loi. A l'Eglise de Christ, à qui il a été donné le privilège de comprendre les choses profondes de l'Esprit de Dieu, il apparaît que l'efficacité des sacrifices typiques offerts continuellement d'année en année, cessa à la mort de notre Seigneur, et que, depuis lors, en tant que nation, les Juifs n'ont eu aucune faveur divine, mais que les seuls qui ont joui de la faveur dès lors, sont ceux qui sont sortis de Moïse pour entrer en Christ. Les sacrifices typiques continuèrent jusqu'au temps où Christ mourut, pour la raison que Jésus lui-même était sous la loi, dont il en accomplit une partie, et de laquelle aucun détail ne peut passer que tout n'ait été accompli. — Matth. 5:17-18.

Après l'ascension de notre Seigneur, une plus grande oeuvre que jamais auparavant fut

possible. Ayant la bénédiction du Seigneur, des milliers de Juifs furent rassemblés dans le grenier de l'Évangile et cela, comparativement en peu de temps. L'œuvre de notre Seigneur était coupée au point de vue national, mais elle se continua en faveur des Juifs en tant qu'individus.

Cinq cents Juifs seulement croyaient à Jésus au temps où il mourut, alors s'ajoutèrent es milliers à ce nombre. (1 Cor. 13 : 6; Act. 2 41.) Pendant les trois ans et demi qui suivirent la mort de notre Seigneur, Dieu ne reconnut pas les gentils, car il avait dit qu'il donnerait soixante-dix semaines aux Juifs et, par conséquent, il ne laissa aucune faveur aller aux gentils jusqu'à ce que cette période fût expirée.

Après l'expiration des soixante-dix semaines d'années mises à part pour Israël, l'Évangile commença à aller aux nations pour rassembler du milieu d'eux un peuple qui portât son nom. (Act. 15 :13-18.) Pendant cet âge de l'Évangile, l'œuvre de l'expiation antitypique a progressé. Notre Seigneur a déjà offert le taureau anti-typique, lui-même. Depuis la Pentecôte, il a offert le bouc antitypique. Cette oeuvre a progressé pendant plus de dix-huit cents ans. Aussitôt qu'elle sera terminée, le sang sera porté dans le Très-Saint pour asperger le propitiatoire et pour faire expiation pour tout le peuple comme dans le type.

L'ALLIANCE BASÉE SUR LE SACRIFICE

L'alliance abrahamique, telle qu'elle fut donnée à Abraham, est une alliance complète, dont les stipulations embrassent toute l'humanité, car elle dit : *Toutes les familles de la terre seront bénies en toi et en ta postérité.* (Gen. 12 3; 28: 14.) Sa promesse est pour la semence 1" Jésus; 2" le Christ, tête et corps; 3" la semence terrestre venant par eux. Ses richesses s'étendent à tous ceux qui ont la foi d'Abraham. La promesse de Dieu était qu'il y aura une bénédiction pour toutes les familles de la terre. Cette promesse fut confirmée par un serment de la part de Dieu, de façon que par deux choses immuables — le serment et la promesse de Dieu — les héritiers de la promesse puissent être sûrs de son accomplissement. — Hébr. 6:13-18.

Il fut projeté que la semence qui doit bénir toutes les familles de la terre serait une semence spirituelle. Puisque Abraham et sa postérité étaient des hommes naturels, le seul chemin par lequel il pouvait en sortir la semence spirituelle, était le sacrifice de la nature terrestre et l'obtention de la nature spirituelle. L'occasion de faire ce sacrifice fut d'abord donnée à

notre Seigneur Jésus. En accomplissant son alliance basée sur le sacrifice, il devint le Chef de la postérité qui doit apporter la bénédiction. —Ps. 50:5; 40:7-10.

Pendant l'âge de l'Évangile, Jéhovah a accompli l'œuvre de sélection des membres de sa semence spirituelle, afin qu'ils puissent déposer leurs vies et leurs intérêts terrestres dans le but de parvenir à la nature spirituelle. Bientôt, la semence sera toute rassemblée; alors, l'œuvre de la bénédiction de la semence naturelle commencera, et par elle, la bénédiction sera ensuite étendue à toutes les nations, à mesure que celles-ci accepteront la faveur divine.

29 Avril 1913

L'Église aura toujours une alliance avec le Père. Le fait qu'il appelle ses membres des *filis*, fait entendre que Ces fils sont liés à Lui. (Jean I : 12.) Chaque père, à cause de sa parenté avec ses enfants a, pour ainsi dire, une alliance faite avec eux et eux avec lui. Chaque enfant a une responsabilité envers son père, et le père envers son enfant. Le fait que Dieu a reçu le Seigneur Jésus et l'Église comme fils (Héb. 3 : 6), signifie qu'ils ont fait alliance avec lui. Saint Paul dit: Nous sommes enfants de Dieu. Or, si nous sommes enfants nous sommes aussi héritiers. (Rom. 8 : 16. 17.) Ces paroles, non seulement renferment l'idée de ce parentage, mais le *prouvent*, car les fils ont un droit aux choses que le père réserve pour ses enfants.

Tous ceux qui ont faim et soif de justice (Matth. 5 : 6), tous ceux dont l'âme soupire après Dieu comme un cerf brame après les courants d'eau (Ps. 42 : 1) et qui, l'ayant trouvé, se sont consacrés à lui — ceux-là, ont reçu l'onction du Saint-Esprit, rendant témoignage à leur esprit, qu'ils sont fils de Dieu. (Rom. 8: 14-16). En tant que fils oints, ceux-ci peuvent découvrir en eux-mêmes les traits dignes de vrais fils — loyauté, zèle, énergie, discrétion, fidélité, obéissance.

Il y a cependant des *conditions* attachées à cette alliance basée sur le sacrifice; il y a certaines exigences qui doivent être satisfaites. Tous ceux qui désirent avoir part avec Christ aux gloires à venir, doivent devenir participants de ses souffrances. Les moyens pour observer notre contrat sont complets en Christ. Par conséquent, si nous nous plaçons nous-mêmes sous ses soins, cette alliance sera pour nous et nous aurons les grâces assurées de David » — Es. 55 : 3.

L'ALLIANCE SERA RÉTABLIE AVEC L'HUMANITÉ

Dans Jér. 31 : 31-33, nous lisons: *Je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda. une alliance nouvelle... Après ces jours-là.* » Nous comprenons que l'expression ces jours-là, se rapporte aux sept temps de punition d'Israël, promis par l'Éternel pour la violation de leur alliance de la loi. Cette nouvelle alliance ne sera faite qu'avec Israël, car Dieu ne se proposa jamais de faire alliance avec les nations. La nouvelle alliance sera convenablement ainsi appelée, parce qu'elle prendra la place de l'ancienne alliance de la loi que Dieu fit avec Israël et qui fut violée par eux. Après qu'Israël aura été tout à fait rétabli sous sa nouvelle alliance, toutes les autres nations auront le privilège d'entrer dans cette union d'après les indications de la loi. Tout le monde en sera alors béni.

La nouvelle alliance sera donc faite avec ceux des descendants d'Abraham, qui sont à même de la recevoir. Puisque les peuples ne sont pas dignes d'entrer directement en alliance avec Dieu, cette alliance doit avoir un médiateur. Le médiateur est le Seigneur Jésus, et l'Église, son corps. Les Écritures indiquent que le médiateur est à peu près complet.

La parole de Dieu fait une distinction entre une alliance et son médiateur. Une alliance n'entre en vigueur que lorsqu'elle a été tout à fait obtenue par la médiation. Lorsque Moïse fit la médiation de l'alliance de la loi, il offrit d'abord des sacrifices: ensuite, il prit le sang des animaux, et, le divisant en deux parties, il aspergea le livre de la loi et le peuple. (Ex. 24: 4-8; Hébr. 9:19-24). Après qu'il eut fait cela, l'alliance de la loi entra en vigueur, et elle continuera jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par son antitype, la nouvelle alliance.

Le médiateur de la nouvelle alliance sera le Christ. Pendant plus de dix-huit cents ans, notre Seigneur a offert les grands sacrifices anti-typiques de lui-même et de son Église. Aussitôt qu'il aura fini de faire l'application du sang, il aura fait satisfaction pour les péchés du monde. Cet acte correspondra à l'aspersion du livre par Moïse. La justice divine ayant accepté cet arrangement, le Médiateur aspergera d'une manière antitypique le peuple, c'est-à-dire qu'il lui montrera comment revenir en plein accord avec Dieu.

La nouvelle alliance commencera par absorber l'ancienne alliance de la loi, aussitôt que le royaume sera établi. Les Écritures indiquent que les premiers qui la recevront, seront les anciens dignitaires. Ressuscités des morts dans la perfection humaine, ils formeront le noyau du nouvel arrangement sur la terre. Ceux qui suivront dans l'ordre, seront ceux qui

ont été connus comme chrétiens, mais qui ne se sont pas consacrés jusqu'à la *mort*, et les Juifs qui se sont consacrés selon la loi, mais qui ont été *aveuglés*. La lumière viendra graduellement pour tous ceux qui aiment la justice et haïssent l'iniquité.

Débarassés de toute sympathie avec le mal, ils feront leur déclaration de pleine loyauté à Dieu. Au temps marqué cette lumière s'étendra à toutes les tribus, à toutes les langues et à toutes les nations.

CHANGEMENT DE CŒUR DANS LE MILLENIUM

Le prophète Jérémie, parlant de la nouvelle alliance (31 : 34) dit: « *Tous me connaîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand dit l'Eternel; car je pardonnerai leur iniquité, et je ne me souviendrai plus de leur péché..* » Les péchés et les iniquités d'Israël, ne seront plus rappelés contre eux. Christ sera apparu en leur faveur et aura fait satisfaction pour leurs péchés. Ils seront alors aussi libres du péché originel que les membres de l'église de l'Évangile. La propitiation du Seigneur Jésus est suffisante pour tous. — 1Jean 2: 2.

Le prophète Ezéchiel nous dit que durant l'âge prochain, les cœurs des humains seront changés. Il dit : « *Ainsi parle le Seigneur l'Eternel... Je vous donnerai un cœur nouveau et je mettrai en vous un esprit nouveau; j'ôterai de votre corps le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair.* » (Ez. 36; 22-27.) Ce *changement de cœur* est tout à fait indépendant de l'établissement de la *nouvelle alliance*. Il faudra *mille ans* pour enlever la dureté des cœurs des humains et pour les faire tenir ferme sans médiateur. Ceux qui reçoivent la vie éternelle doivent arriver à cette condition, car tous ceux de la création de Dieu qui voudront vivre pour toujours devront observer parfaitement sa loi.

Pendant le millénium, Dieu ne reconnaîtra pas les peuples, à *cause de leur imperfection*, de leur faiblesse; mais toutes les relations se feront par le médiateur jusqu'à ce qu'ils aient été amenés à la perfection. A la fin des mille ans, ils seront remis au Père, irréprochables devant lui (1 Cor. 15 : 24.) Dieu les recevra alors comme fils, héritiers des *bénédictions terrestres* qu'il a destinées à l'humanité, c'est-à-dire les choses données à Adam. Le moment où le mérite de Christ sera appliqué pour les humains, est le moment où ils seront remis au médiateur. Alors, ils auront fait alliance avec Dieu, mais seulement *par le Médiateur*, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à ce parentage, *directement* avec le Père.

La nouvelle alliance continuera dans l'éternité; comme Moïse fit la médiation de l'alliance de la loi, de même, Christ fera la médiation de la nouvelle alliance. Nous ne pourrions pas dire que Moïse *est maintenant* le médiateur de l'alliance de la loi, car une alliance n'a pas besoin d'un médiateur lorsqu'elle n'est plus en cours; de même la nouvelle alliance n'aura pas besoin de médiateur après les mille ans, mais le *titre* de Médiateur peut appartenir à Christ de toute éternité, de la même façon que quelqu'un qui a été juge garde le titre de « juge » pour la vie.

A la fin des mille ans, lorsque le Messie aura accompli son oeuvre de rétablissement, il cessera d'agir comme médiateur; mais l'alliance continuera à exister car, si cette alliance avec Dieu devait être rompue, les peuples n'auraient aucune bénédiction, ils n'auraient pas la vie éternelle. Cette bénédiction *dépend* de l'alliance avec

30 Avril 1913

Dieu. Sous les conditions favorables de la nouvelle alliance, *quiconque voudra*, pourra avoir l'occasion de devenir enfant de Christ, semence d'Abraham.

A la clôture des mille ans, celui qui est obéissant et de bonne volonté sera loué, il lui sera dit: « Cela va bien » , et il sera préparé pour la condition de vie éternelle sur le plan humain. Ceux qui seront prouvés indignes de la vie seront détruits dans la seconde mort.